



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 13 novembre 2017

LE RISQUE FUMÉES ? Y A PLUS IMPORTANT !!!! LA BARBE !!!!

A l'heure de la prise en compte du risque fumées dans de nombreux pays, la France a une première solution: l'interdiction de la barbe et la chasse au follicule pileaire!!!!

Tous les directeurs ou presque sont dans la banalisation du rapport du Fonds National de Prévention de la C.N.R.AC.L.* , et à la diminution de sa portée, dans la droite ligne de leur tutelle....

L'ont-ils trouvé rasant ? On peut être sûr qu'il n'est pas de leurs favoris.

Il semble à leurs yeux plus simple de supprimer une liberté individuelle, pour une simple question d'apparence affectée par une minorité...bien avant l'actualité "risques fumées"

Mêmes décisions mais nouvelles justifications.

D'autres saines lectures leur sont tombées entre les mains, un mémoire au poil....dont le titre est "*Des particularités faciales et masques de protection respiratoire*".

Qui recommande "*afin d'assurer l'efficacité optimale du port des masques de protection, il est recommandé de prohiber tout élément (notamment la présence de poils ainsi que toute situation similaire) interférant physiquement avec les masques de protection respiratoire et notamment les joints faisant étanchéité avec la peau, les valves et le pourtour des pièces faciales filtrantes. Des actions d'information sur ces bases pourront être menées à destination des sapeurs-pompiers et de leur hiérarchie en collaboration avec le CHS.*", une manière de prendre les agents à rebrousse-poil."

L'occasion d'élargir notre vocabulaire et de réviser nos classiques:

glabre: [En parlant d'une partie du corps] Dépourvu de poils. *visage, menton, corps, etc...*

Arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers, article 8: Pour des raisons d'hygiène et de sécurité : [...] le rasage est impératif pour la prise de service ; dans le cas particulier du port de la barbe ou de la moustache, celles-ci doivent être bien taillées et permettre une efficacité optimale du port des masques de protection.

Deux questions demeurent:

la lutte contre le poil, permettra-t-elle de mettre la poussière (d'incendie) sous le tapis ?

Pourquoi les SDIS et l'Ensofp n'ont-ils pas fourni d'éléments sur le risque fumées avant la C.N.R.A.C.L.*?

DE QUOI METTRE LES AGENTS DE MAUVAIS POIL.

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax 01 48 51 98 20